



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-03-2026 /

Dossier complet le : 16-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015251/KK P

1 Intitulé du projet

Reamenagement d'une aire de stationnement preexistante.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GIE DE VIENNE

Raison sociale

GIE

N° SIRET

99052381300014

Type de société (SA, SCI...)

Groupements d'interet economique

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Joubert

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le reamenagement d'une zone de stationnement d'un commerce et le demantelement d'une station-service, située au 2 Rue Colonel Arnaud Beltrame a Vienne (38). L'emprise du batiment existant ne sera pas modifiée et une desimpermeabilisation de la zone de parking est prévue. Les places de stationnement seront a majorite drainantes/permeables et des espaces verts seront crees/amenages. Le projet sera realise sur une parcelle d'une superficie de 7 638 m². Des plantations et arbres seront mis en place pour que le projet s'integre de maniere harmonieuse dans l'environnement actuel. Des arbres hautes tiges seront plantes en nombre important notamment au droit des places de stationnement d'une part pour jouer le role de canopee vegetale et d'autre part pour l'integration paysagere du projet. La permeabilite des sols est globalement faible (de l'ordre de 7.10-6 m/s de maniere generale) a faible profondeur, mais une gestion des eaux pluviales par stockage et infiltration est possible. L'ouvrage envisage est un bassin de type structure reservoir. A ce jour, il est envisage une solution de gestion de type stockage/infiltration pour la pluie d'occurrence 10 ans, sans rejet regule au reseau collectif d'eau pluviale.

4.2 Objectifs du projet

Reamenagement d'une aire de stationnement d'un commerce (desimpermeabilisation, aménagements d'espaces verts) et le demantelement d'une station-service.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit le reamenagement d'une zone de stationnement d'un commerce et le demantelement d'une station-service. Aujourd'hui, le site est impermeabilise sur sa quasi-totalite (batiments et voirie impermeable). Le coefficient de ruissellement des zones reamenagees a l'issue du projet (hors batiment) serait d'environ 64 %. Les places de stationnement seront a majorite drainantes/permeables et des espaces verts seront crees/amenages. Aucun sous-sol n'est envisage. Un ouvrage de stockage de type structure reservoir enterree est envisage en premiere approche pour gerer la pluie d'occurrence 10 ans avec une infiltration totale, sans rejet regule au reseau collectif . Un trop plein sera toutefois connecte au reseau pour les pluies exceptionnelles Le projet de reamenagement est actuellement en phase d'etude, et le chantier est envisage pour une duree d'1an avec un demarrage entre 2027 et 2028. La date exacte des travaux n'est pas connue a ce jour et dependra des dates d'obtention des differentes autorisations administratives.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le batiment, les zones de voiries et les espaces verts seront regulierement entretenus. L'etablissement sera ouvert tous les jours de la semaine et donc sera ouvert au public 7/7j (parking et commerce). La gestion des eaux pluviales envisagees correspondra a un stockage et infiltration pour la pluie d'occurrence 10 ans, sans rejet regule au reseau collectif d'eau pluviale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a une demande de permis d'amenager et declaration prealable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Nombre de place de stationnement Espaces vert Parking permeable Voirie en enrobe	(7638, m²) (111, sans unite) (920 , m²) (1252, m²) (2076, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue Colonel Arnaud Beltrame

Lieu-dit :

Localité : 2 Rue Colonel Arnaud Beltrame 38200 Vienne

Code postal : 38200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 45°50'31"8 Lat. : 48°50'91"0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Vienne Zonage des EP de Vienne

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I : "820031517 - Pelouses de Montlis" située a 740 m au nord-ouest du projet. ZNIEFF de type II : "820000351- ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES" située a 180 m au nord-ouest du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La ville de Vienne est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans le département de l'Isère "4e échéance" 2022-2027. Le projet fait partie de la zone orange (60-65 dB) et la zone jaune (55-60 dB)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est situé en dehors de la ZPPAUP, mais au sein d'un périmètre de protection de 500m des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Selon les données issues de sig.reseau-zones-humides.org, le projet se situerait dans une zone probablement humide artificialisée. La zone est totalement imperméabilisée à ce jour. Ainsi, il est peu probable qu'une zone humide soit présente.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Vienne est couverte par un plan de prévention des risques Naturels (PPRN) . Ce PPRN englobe spécifiquement le risque d'inondation. Le site d'étude est couvert par ce risque.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ce PPRI est approuvé par arrêté préfectoral le 13 février 2006.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé au droit d'un site BASOL ou SIS. Une station service est toutefois présente au droit du projet et des études environnementales (sites et sols pollués), seront menées pour vérifier la qualité des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection du captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit .

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	"FR8202008 "Vallons et combes du Pilat rhodanien" a 9 km au sud-ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans ou a proximite d'un site classe

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La gestion des eaux pluviales du projet permettra la recharge partielle de la nappe superficielle, de maniere locale et ponctuelle, via un bassin de stockage/ infiltration (bassin de type structure reservoir enterree).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site d'etude correspond a une entreprise qui est alimentee en eau et raccordee au reseau d'assainissement. Le projet disposera egalement d'un raccordement a l'eau potable et au reseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Aujourd'hui le site est impermeabilise en quasi-totalite. Des plantations et des arbres seront mis en place pour que le projet s'integre de maniere harmonieuse dans l'environnement actuel. Des arbres hautes tiges seront plantes en nombre important notamment au droit des places de stationnement d'une part pour jouer le role de canopee vegetale et d'autre part pour l'integration
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe a plus de 9 km des sites Natura 2000 les plus proches.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site d'etude ne se situe pas au sein d'une zone a risque technologique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site d'etude est couvert par un risque d'inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Presence de places de stationnement (circulation vehicules legers). Circulation de poids lourds pour l'approvisionnement du batiment depuis la rue Edouard Girerd, comme c'est deja le cas actuellement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Vehicules au niveau de la zone de parking (vitesse de circulation limitee). Machines de chantier en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux (vehicules de chantier)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Presence de lampadaires sur la zone de parking. Luminaires a l'interieur du batiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet des eaux usees (EU) Rejet des eaux pluviales (EP)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	EU vers le reseau d'assainissement collectif EP gerees par infiltration et un trop plein sera raccorde au reseau collectif d'eau pluviale

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Produits d'emballage des marchandises vendues. La gestion des déchets sera prise en charge de manière autonome par les exploitants via des filières spécialisées selon leurs natures, dans une logique de revalorisation responsable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site actuel correspond à un bâtiment commercial et sera utilisé de la même manière pour une activité commerciale comparable. Le projet prévoit le réaménagement de la zone de stationnement d'un commerce et le démantèlement d'une station-service.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce jour, le site est en quasi-totalité imperméabilisé. Le projet prévoit le réaménagement de la zone de stationnement d'un commerce et le démantèlement d'une station-service, ainsi que l'aménagement des espaces verts. Des plantations et arbres seront mis en place pour que le projet puisse s'intégrer dans le paysage de manière harmonieuse. Des arbres haute tige seront plantés en nombre important, notamment au droit des stationnements pour créer une canopée végétale, afin d'ombrager de manière naturelle. La gestion des eaux pluviales du projet est prévue par la mise en place d'un ouvrage de stockage/infiltration, sans rejet régulé au réseau collectif d'eau pluviale.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aujourd'hui, les surfaces imperméables représentent la quasi-totalité du site d'étude. Pour la partie réaménagée, hors bâtiment, elles passeront à 64 % environ à l'issue du projet. Les places de stationnement seront perméables et de nombreux espaces verts seront aménagés permettant ainsi de réduire l'imperméabilisation du site. Un ouvrage de stockage/ infiltration sera mis en place pour gérer la pluie de référence à minima, sans rejet régulé au réseau collectif d'eau pluviale. Des plantations et arbres seront mis en place pour revegetaliser cet espace très minéralisé et pour que le projet puisse s'intégrer dans le paysage de manière harmonieuse. Des arbres haute tige seront plantés en nombre important, notamment au droit des stationnements pour créer une canopée végétale, afin d'ombrager de manière naturelle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle d'étude est quasi-totalement imperméabilisée. Ainsi, le projet va permettre une forte désimperméabilisation du site et augmenter les surfaces d'espaces verts, dont la plantation d'arbres. La réalisation du projet aura donc une action bénéfique sur l'environnement par rapport à l'état actuel du site.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GUERMAZI

Prénom Sahar

Qualité du signataire Ingenieure hydrogeologue

À Villeneuve Le Roi

Fait le 16-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)